



La Fédération des Barreaux de Port-au-Prince (FBH) a organisé mardi une séance de travail en vue de porter des corrections à certains articles dans la loi contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, qui ne sont pas conformes aux prescrits de la constitution haïtienne, a constaté Haïti Press Network.

« Les avocats n'entendent pas faire obstacle à cette loi en elle-même, notre démarche vise à porter des correctifs au niveau de certains articles remettant en question le principe de secret professionnel, et certains acquis constitutionnels etc. », a expliqué le président du FBH Me Carlos Hercule.

Parmi les points litigieux, les avocats ont noté les articles sur la séparation des fonctions, le terrorisme, la déportation des haïtiens etc. Certains articles peuvent être même utilisés par un gouvernement à velléité dictatoriale pour persécuter ses opposants, a aussi dénoncé le bâtonnier de l'ordre des avocats.

« Comme avant-gardiste, nous prenons nos responsabilités pour faire des consultations sur cette loi, et de venir avec des propositions pour amender les points qui posent problème », a déclaré Me Hercule Hercule.